

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 16 août 2011, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Trois (3) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Avis aux membres du conseil que les arbres plantés récemment sur le chemin Larocque nécessitent un meilleur arrosage.
- Félicitations pour l'éclairage installé le long du parc Delpha-Sauvé et suggestion de prolonger le trottoir de bois de la rue Victoria jusqu'à l'avenue du Centenaire.
- Remerciements aux membres du conseil pour avoir permis la collecte de fonds dans les rues de la ville à l'organisme Ensemble vainquons le cancer.
- Demande d'intervention de la Ville pour faire cesser l'usage d'un commerce illégal dans un quartier résidentiel.
- Demande d'annulation d'une facture de raccordement au service d'aqueduc ou de modification de la conduite installée par une autre de plus grande dimension.

---

## 2011-08-365 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 16 août 2011.

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 août 2011, tel que préparé, à savoir :

1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2011 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2011**

**5. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 5.1 Aide financière additionnelle à la Société du vieux Canal de Beauharnois pour la gestion du théâtre d'eau Ohneka
- 5.2 Autorisation de signatures et de communications avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre de la gestion du Programme Rénovation Québec
- 5.3 Autorisation pour la création d'un accès routier et la fermeture d'un tronçon dans le cadre des travaux de construction de l'autoroute 30/530
- 5.4 Contrat de mise en œuvre de la phase VIII du Programme Rénovation Québec avec l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers
- 5.5 Don pour les œuvres de bienfaisance de la Fondation de l'Hôpital du Suroît
- 5.6 Entente avec Hydro-Québec relativement au Programme d'efficacité énergétique pour les ménages à faible revenu dans le cadre de la réalisation du Programme Rénovation Québec
- 5.7 Entente avec La Financière Groupe TR inc. dans le cadre du projet de redéploiement du réseau ferroviaire de la compagnie CSX
- 5.8 Libération et autorisation de dépenses au maire afin d'assister à des rencontres avec des promoteurs à Toronto
- 5.9 Vente du lot 1532-4 situé dans le parc industriel et portuaire Perron au Groupe immobilier PGB inc.
- 5.10 Vente du lot 187-1 situé dans le parc industriel et portuaire Perron à F.M. Transport de maisons enr.

**6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

- 6.1 Acceptation de la démission de madame Joanie Desgroseilliers au poste de technicienne en géomatique au Service de l'ingénierie
- 6.2 Acceptation de la démission de monsieur Marino Chapadeau au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
- 6.3 Nomination au poste d'opératrice à l'usine de filtration au Service de l'environnement et des travaux publics
- 6.4 Nomination au poste de préposé à la signalisation au Service de l'environnement et des travaux publics
- 6.5 Nomination au poste de trésorier et directeur du Service des finances et de l'informatique
- 6.6 Nomination d'un membre au comité de retraite
- 6.7 Nomination au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
- 6.8 Nominations aux postes de pompiers à temps partiel au Service de sécurité incendie
- 6.9 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour le mois de juillet 2011

**7. SERVICE DU GREFFE**

- 7.1 Reconduction de mandat de représentants afin de siéger au conseil d'administration de la Cité des Arts et des Sports inc.

**8. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**

- 8.1 Affectation des surplus budgétaires 2010
- 8.2 Approbation de la liste de comptes numéro 154 totalisant 6 516 554,59 \$ et de la liste de chèques annulés numéro 33
- 8.3 Dépôt du rapport budgétaire au 8 août 2011

**9. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**

- 9.1 Acquisition d'une estrade mobile
- 9.2 Autorisations diverses pour la tenue d'une exposition de voitures antiques
- 9.3 Autorisations diverses pour la tenue du tournoi de pêche Berkley B1

9.4 Demande d'aide financière auprès de Ressources humaines et Développement des compétences Canada dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite à différents bâtiments municipaux

**10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

10.1 Demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour des travaux d'infrastructures dans le parc industriel 30/530

10.2 Mandat à un consultant en ingénierie spécialisé en matière de traitement des eaux usées dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage

**11. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS**

11.1 Engagement de la municipalité concernant la demande de certificat d'autorisation pour requalifier certains milieux humides présents dans le secteur du carrefour autoroutier 30-530

11.2 Entente de location du lot 156-77 situé rue des Lilas à madame Brigitte Leduc et monsieur Robert Poirier

11.3 Réponse à la demande d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble dans le cadre du projet de développement de la Place Carrière

11.4 Réponse à la demande pour la modification de la fenestration et du parement sur la façade ouest de l'annexe du bâtiment principal situé au 199, rue Salaberry en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

11.5 Réponse à la demande pour le remplacement de l'enseigne murale et l'ajout d'une structure murale décorative au commerce situé au 203, rue Victoria en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

**12. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

12.1 Autorisation de signatures des demandes de permis d'alcool pour une réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux

12.2 Vente d'un véhicule à l'encan

**13. APPELS D'OFFRES**

13.1 Appel d'offres 2011-09 : réhabilitation et modernisation des postes de pompage, phase II, lot 2

**14. INVITATIONS À SOUMISSIONNER**

14.1 Invitation à soumissionner 2011-ING-12 : services professionnels de laboratoire dans le cadre des travaux de pavage et bordure de diverses rues

14.2 Invitation à soumissionner 2011-FIN-17 : fourniture et installation de systèmes vidéo pour les besoins de diffusion de la Ville et du conseil

**15. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

15.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 221 décrétant un programme d'aide à la rénovation de façades commerciales

15.2 Avis de motion pour un règlement sur la mise en œuvre de la phase VIII du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2011-2013)

15.3 Dispense de lecture et adoption du Règlement 227 relatif au stationnement sur la propriété du Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Valleyfield et sur la propriété de la Cité des Arts et des Sports inc.

**16. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

16.1 Avis de motion pour un règlement d'emprunt afin de pourvoir à la mise en œuvre de la phase VIII du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2011-2013)

16.2 Dépôt de l'avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire dans le cadre de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 224

16.3 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'engagement de crédit de l'aréna Salaberry

16.4 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 1069-01

16.5 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 225

- 16.6 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 226
- 16.7 Dispense de lecture et adoption du Règlement 202-01 modifiant le Règlement 202 décrétant des travaux d'asphaltage, de bordure, d'éclairage et d'aménagements d'espaces verts dans diverses rues ainsi qu'un emprunt de 1 980 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
17. **DIVERS**
- 17.1 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière formulée par l'organisme Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc. auprès de la Commission municipale du Québec
- 17.2 Félicitations à Mgr Luc Cyr pour sa nomination à titre d'archevêque de Sherbrooke
- 17.3 Proclamation de la semaine Jeunesse Canada Monde
- 17.4 Vocations des propriétés d'Hydro-Québec
18. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
19. **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
20. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

**2011-08-366 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2011 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2011**

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2011 et de la séance extraordinaire du 26 juillet 2011 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 11 août 2011;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2011 et de la séance extraordinaire du 26 juillet 2011, selon leur teneur.

ADOPTÉ

**2011-08-367 AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE À LA SOCIÉTÉ DU VIEUX CANAL DE BEAUHARNOIS POUR LA GESTION DU THÉÂTRE D'EAU OHNEKA**

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général requérant du conseil municipal l'autorisation d'accorder une aide financière additionnelle à la Société du vieux Canal de Beauharnois dans le cadre de la tenue de l'activité du théâtre d'eau Ohneka, en raison des dépenses inhérentes audit projet;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le versement d'une aide financière additionnelle de 21 550 \$ à la Société du vieux Canal de Beauharnois pour des dépenses engagées dans le cadre du théâtre d'eau Ohneka;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 21 550 \$ du poste budgétaire 13-620-01-419 (honoraires professionnels) vers le poste budgétaire 13-620-03-970 (théâtre d'eau multimédia).

ADOPTÉ

**2011-08-368      AUTORISATION DE SIGNATURES ET DE COMMUNICATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA GESTION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC**

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général d'autoriser certains fonctionnaires municipaux à signer les documents afférents au Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et à échanger certains renseignements avec la Société d'habitation du Québec et l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ);

Il est                      proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
                                  appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
                                  et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield confirme à la Société d'habitation du Québec que les fonctionnaires municipaux mentionnés ci-après sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents afférents au Programme Rénovation Québec de la municipalité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente, à savoir :

- M. Pierre Chevrier, directeur général;
- M. Michel Joly, directeur au développement et adjoint au directeur général;
- M<sup>me</sup> Marie-Claude Côté, conseillère au développement;
- M. Mario Besner, directeur au développement par intérim;

QUE la Ville autorise l'échange de renseignements entre la Société d'habitation du Québec, les personnes désignées précédemment, son vérificateur et son mandataire pour la mise en œuvre dudit programme, l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ).

ADOPTÉ

**2011-08-369      AUTORISATION POUR LA CRÉATION D'UN ACCÈS ROUTIER ET LA FERMETURE D'UN TRONÇON DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE 30/530**

Résolution  
rescindée par la  
résolution  
2011-08-412 a)

ATTENDU QUE le parachèvement de l'autoroute 30/530 est une source de développement extraordinaire pour la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU QU'il est important d'avoir un grand nombre d'accès autoroutiers afin de mieux desservir les populations locales en cas d'urgence;

ATTENDU QU'il est essentiel de limiter au maximum les impacts qu'entraînera le parachèvement de l'autoroute vis-à-vis les producteurs agricoles;

VU les requêtes de la Ville de Beauharnois formulées au ministère des Transports du Québec pour l'ajout d'un nouveau carrefour près des limites territoriales de l'ancienne Municipalité de Melocheville et de l'ancienne Ville de Saint-Timothée dans le cadre des travaux de construction de l'autoroute 30/530;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec fermera un tronçon de la montée Pilon si le nouvel accès routier se concrétise;

VU la recommandation favorable émise par le directeur au développement et adjoint au directeur général, pourvu qu'un pont d'étagement dit « agricole » soit ajouté afin de relier les chemins agricoles à la montée Pilon;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield signale au ministère des Transports du Québec et à la Ville de Beauharnois son accord à la création d'un nouvel accès routier près de l'ancien hôtel de ville de Melocheville et à la fermeture d'un tronçon de la montée Pilon dans le quartier Saint-Timothée, à condition qu'un pont d'étagement dit « agricole » d'une largeur minimale de 7 mètres soit ajouté afin de relier les chemins agricoles à la montée Pilon, ainsi qu'aux conditions supplémentaires suivantes :

- asphaltage du chemin du Canal Ouest;
- asphaltage du chemin du Canal Est;
- garantie concernant les travaux qui seront remis à la Ville à court terme;
- prolongation du mur antibruit dans le secteur de la rue du Ruisseau;
- réfection du rang Sainte-Marie à la suite du transport des poutres;
- confirmation de ces travaux à être effectués par écrit;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne avec la Ville de Beauharnois une entente relative à la construction d'une rue reliant le chemin du Canal Ouest à la route 132 et à la prise en charge des frais d'entretien de la route de desserte du chemin du Canal Ouest incluse dans le territoire de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer toute entente à ce sujet, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2011-08-370

**CONTRAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE VIII DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC AVEC L'ORGANISME POUR UN RÉSEAU ACTIF DANS NOS QUARTIERS**

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de mise en œuvre de la phase VIII du Programme Rénovation Québec (2011-2013) à intervenir entre l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ) et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général d'autoriser la signature dudit contrat de mise en œuvre;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie un contrat de mise en œuvre de la phase VIII du Programme Rénovation Québec de la municipalité à l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ), selon les conditions mentionnées audit

contrat à compter de sa signature et se terminant le 31 décembre 2013 et conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt afin de pourvoir à la mise en œuvre dudit Programme;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat précité ainsi que tout acte pertinent à la présente avec la Société d'habitation du Québec, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2011-08-371 DON POUR LES ŒUVRES DE BIENFAISANCE DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL DU SUROÏT**

ATTENDU QUE la Fondation de l'Hôpital du Suroît amorce une campagne majeure de financement;

ATTENDU QUE les sommes amassées serviront, entre autres, à l'agrandissement du Centre mère-enfant, l'acquisition d'un appareil d'angiographie d'intervention destiné à la chirurgie, ainsi qu'à l'acquisition de matériel pour le confort des patients et la sécurité du personnel soignant;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a prévu à son budget 2011 une somme de 20 000 \$ par année sur une période de 5 ans, à cet effet;

VU la recommandation favorable émise par le directeur général;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise de verser un don pour les œuvres de bienfaisance de la Fondation de l'Hôpital du Suroît, pour la somme de 20 000 \$;

QUE le conseil municipal accepte un engagement de cinq (5) ans à raison de 20 000 \$ par année, à cet effet, et autorise de procéder au paiement de la première tranche de cinq.

ADOPTÉ

**2011-08-372 ENTENTE AVEC HYDRO-QUÉBEC RELATIVEMENT AU PROGRAMME D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR LES MÉNAGES À FAIBLE REVENU DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC**

ATTENDU QUE, grâce aux efforts de l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ), la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a obtenu d'Hydro-Québec qu'un programme d'efficacité énergétique puisse être ajouté au Programme Rénovation Québec de la municipalité, soit le Programme rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu (Programme MFR), dans les secteurs social, communautaire et coopératif afin de soutenir ces ménages, lequel programme améliore la qualité énergétique des enveloppes thermiques et favorise l'implantation de diverses mesures d'économie d'énergie;

ATTENDU QUE les propriétaires pourront obtenir directement d'Hydro-Québec des remboursements pour des travaux qui permettront de réduire la facture énergétique des logements rénovés;

ATTENDU QUE la Ville appliquera le Programme au nom d'Hydro-Québec;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la réalisation du Programme MFR;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une entente avec Hydro-Québec relativement à la réalisation du Programme rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu (Programme MFR) dans le cadre de l'application du Programme Rénovation Québec de la municipalité, selon les conditions mentionnées dans ladite entente;

QUE le conseil municipal mandate M. Michel Joly, directeur au développement et adjoint au directeur général, comme représentant aux fins de l'application de l'entente;

QUE le conseil municipal mandate l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ) comme agence de livraison de ce programme;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer toute entente relative audit programme, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2011-08-373 ENTENTE AVEC LA FINANCIÈRE GROUPE TR INC. DANS LE CADRE DU PROJET DE REDÉPLOIEMENT DU RÉSEAU FERROVIAIRE DE LA COMPAGNIE CSX**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de redéploiement du réseau ferroviaire de la compagnie CSX, une voie ferrée doit traverser une partie importante du terrain appartenant à La Financière Groupe TR inc.;

ATTENDU QUE La Financière Groupe TR inc. doit céder cette partie de terrain à la municipalité;

VU la recommandation du directeur au développement par intérim d'autoriser la signature d'une entente à intervenir entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et La Financière Groupe TR inc. relativement à la compensation et aux modalités d'aménagements nécessaires dans le cadre de la cession de cette partie de terrain et qui ne prendra effet que lors de la réalisation du projet intermodal de CSX;

ATTENDU QUE les coûts engendrés par cette entente, lors de la réalisation dudit projet par la compagnie CSX, seront entièrement à sa charge;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu



QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une entente avec La Financière Groupe TR inc. afin d'établir la compensation et les modalités d'aménagements nécessaires de la partie de terrain qui sera cédée à la municipalité afin d'être utilisée par la compagnie CSX dans le cadre du projet de redéploiement de son réseau ferroviaire;

QUE le conseil municipal mandate M<sup>e</sup> Gilles Marois, notaire, pour préparer ladite entente;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2011-08-374 LIBÉRATION ET AUTORISATION DE DÉPENSES AU MAIRE AFIN D'ASSISTER À DES RENCONTRES AVEC DES PROMOTEURS À TORONTO**

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001);

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. le maire Denis Lapointe à assister à des rencontres avec des promoteurs qui se tiendront durant les mois de septembre et d'octobre 2011 à Toronto;

QUE les dépenses afférentes à cette rencontre soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant de 1 500 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

**2011-08-375 VENTE DU LOT 1532-4 SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON AU GROUPE IMMOBILIER PGB INC.**

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et Groupe Immobilier PGB inc. pour l'acquisition du lot 1532-4 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé boulevard des Érables dans le parc industriel et portuaire Perron;

ATTENDU QUE le projet consiste à la construction d'un bâtiment de 5 000 mètres carrés et la création de 40 emplois en saison haute;

CONSIDÉRANT l'acceptation du Groupe immobilier PGB inc. de céder à la municipalité une superficie de 3 403 mètres carrés pour la relocalisation d'une rue;

VU la recommandation du directeur au développement par intérim de conclure la transaction immobilière avec le Groupe immobilier PGB inc. selon les conditions mentionnées dans l'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu



stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente, et ce, conditionnellement à l'acceptation des modifications aux usages dans ce secteur par le conseil municipal

ADOPTÉ

**2011-08-377 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MADAME JOANIE DESGROSEILLIERS AU POSTE DE TECHNICIENNE EN GÉOMATIQUE AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

VU la lettre de démission formulée par M<sup>me</sup> Joanie Desgroseilliers, technicienne en géomatique au Service de l'ingénierie;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M<sup>me</sup> Joanie Desgroseilliers au poste de technicienne en géomatique au Service de l'ingénierie, celle-ci étant applicable depuis le 12 août 2011;

QUE le conseil municipal remercie M<sup>me</sup> Desgroseilliers pour ses années de service à la Ville.

ADOPTÉ

**2011-08-378 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR MARINO CHAPADEAU AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

VU la lettre de démission formulée par M. Marino Chapadeau, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Marino Chapadeau au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci étant applicable depuis le 2 août 2011;

QUE le conseil municipal remercie M. Chapadeau pour ses années de service à la Ville.

ADOPTÉ

**2011-08-379 NOMINATION AU POSTE D'OPÉRATRICE À L'USINE DE FILTRATION AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une opératrice à l'usine de filtration au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M<sup>me</sup> Véronique Lefebvre au poste d'opératrice à l'usine de filtration au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date de nomination et d'affectation de M<sup>me</sup> Lefebvre à ce poste soit prévue à compter du 17 août 2011;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M<sup>me</sup> Lefebvre soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

**2011-08-380 NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ À LA SIGNALISATION AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un préposé à la signalisation au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Eudore Auclair au poste de préposé à la signalisation au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date d'affectation de M. Auclair à ce poste soit prévue à compter du 13 septembre 2011;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Auclair soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

**2011-08-381 NOMINATION AU POSTE DE TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de travail à intervenir entre M. Michel Décosse et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield établissant les modalités d'emploi de M. Décosse;

VU la recommandation du directeur général et du Service des ressources humaines relative à la nomination de M. Michel Décosse au poste de trésorier et directeur du Service des finances et de l'informatique, à la suite de la retraite de M. Jacques Lemieux;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu



**2011-08-383 NOMINATION AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier permanent à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Samuel Lacombe au poste de pompier permanent à temps partiel au Service de sécurité incendie, conditionnellement à ce que les exigences de l'employeur soient respectées;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Lacombe soit prévue vers la fin du mois d'août, et ce, selon les activités du Service de sécurité incendie et les disponibilités des candidats;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Lacombe soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, et qu'il s'engage à établir et à maintenir son domicile et résidence principale sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield, et ce, pour toute la durée de son emploi.

ADOPTÉ

**2011-08-384 NOMINATIONS AUX POSTES DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination de pompiers permanents à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme les personnes suivantes aux postes de pompiers permanents à temps partiel au Service de sécurité incendie :

- M. Louis-Charles Bélanger;
- M. Benoit D'Amour;
- M. Jonathan Lépine;

QUE les dates d'entrée en fonction de ces personnes soient prévues vers la fin du mois d'août, et ce, selon les activités du Service de sécurité incendie et les disponibilités des candidats;

QUE la rémunération et les conditions de travail de ces personnes soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, et qu'elles s'engagent à établir et à maintenir leur domicile et résidence principale sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield, et ce, pour toute la durée de leur emploi.

ADOPTÉ

**2011-08-385 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LE MOIS DE JUILLET 2011**

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de juillet 2011;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport daté du 8 août 2011 relatif à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de juillet 2011.

ADOPTÉ

**2011-08-386 RECONDUCTION DE MANDAT DE REPRÉSENTANTS AFIN DE SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CITÉ DES ARTS ET DES SPORTS INC.**

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier d'autoriser la reconduction du mandat de certains représentants afin de siéger au conseil d'administration de la Cité des Arts et des Sports inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield reconduise le mandat des représentants mentionnés ci-après afin de siéger au conseil d'administration de la Cité des Arts et des Sports inc., et ce, pour la période du 18 août 2011 au 18 août 2012 :

- M. Marc Tremblay, coordonnateur parcs, espaces verts et plateaux sportifs au Service récréatif et communautaire;
- M. Rémi Champagne, citoyen.

ADOPTÉ

**2011-08-387 AFFECTATION DES SURPLUS BUDGÉTAIRES 2010**

ATTENDU QUE les états financiers au 31 décembre 2010 démontrent un surplus de 423 810 \$ pour les activités de fonctionnement de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QU'une partie de ce surplus a été affectée à des dépenses déjà engagées par la municipalité en 2010 et qui seront complétées en 2011 pour la somme de 1 306 716 \$;

ATTENDU QU'une partie de ce surplus a été affectée à une réserve à des fins de rénovations portuaires 2011 pour un montant de 411 571 \$;

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Dépenses au Service des finances et de l'informatique relative à l'affectation de surplus des activités de fonctionnement au 31 décembre 2010;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield affecte un montant de 1 718 287 \$ pour les activités de fonctionnement mentionnées ci-après à même le surplus des activités de fonctionnement au 31 décembre 2010 :

- |   |              |
|---|--------------|
| - affectation des dépenses engagées en 2010<br>et réalisées en 2011 | 1 306 716 \$ |
| - affectation aux rénovations portuaires                            | 411 571 \$   |

tel que plus amplement décrit dans le document préparé par le coordonnateur à l'unité Dépenses au Service des finances et de l'informatique.

ADOPTÉ

**2011-08-388 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 154 TOTALISANT 6 516 554,59 \$ ET DE LA LISTE DE CHÈQUES ANNULÉS NUMÉRO 33**

La liste des comptes numéro 154 et la liste des chèques annulés numéro 33 sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 154 totalisant 6 516 554,59 \$ et les chèques annulés inscrits à la liste numéro 33 et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 8 AOÛT 2011**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 8 août 2011 est déposé devant ce conseil.

**2011-08-389 ACQUISITION D'UNE ESTRADÉ MOBILE**

VU la recommandation du coordonnateur parcs, espaces verts et plateaux sportifs au Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'un contrat pour l'achat d'une estradé mobile d'une capacité de 100 personnes pour la tenue d'événements culturels, sportifs et autres et afin de régler une problématique de sécurité dans les transports d'équipements effectués par le Service récréatif et communautaire;

ATTENDU QUE plusieurs organismes pourront bénéficier de la disponibilité de cet équipement pour l'organisation d'événements;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu



QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde un contrat à l'entreprise Les Gradins R.D. pour l'achat d'une estrade mobile, pour la somme de 16 899 \$, taxes en sus, dans le cadre d'une demande de prix effectuée par la municipalité;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 18 500 \$ à même le fonds de roulement remboursable sur une période de trois (3) ans pour l'acquisition de ladite estrade.

ADOPTÉ

**2011-08-390      AUTORISATIONS DIVERSES POUR LA TENUE D'UNE EXPOSITION DE VOITURES ANTIQUES**

ATTENDU QUE l'organisme Club de corvettes désire tenir une exposition de voitures antiques au parc Delpha-Sauvé, le 11 septembre 2011;

ATTENDU QUE la tenue de cet événement sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield fournit aux amateurs et collectionneurs de la région une occasion de promouvoir leur loisir et constitue une attraction ayant des retombées touristiques et économiques;

VU la recommandation favorable émise par le coordonnateur parcs, espaces verts et plateaux sportifs au Service récréatif et communautaire;

Il est                                proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
   appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
   et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'organisme Club des corvettes à tenir une exposition de voitures antiques, le 11 septembre 2011, dans le stationnement du parc Delpha-Sauvé et à l'intérieur du parc Delpha-Sauvé, selon les conditions mentionnées dans le rapport préparé par le coordonnateur parcs, espaces verts et plateaux sportifs au Service récréatif et communautaire;

QUE la Ville autorise la fermeture et l'utilisation du stationnement du parc Delpha-Sauvé pour la tenue de l'activité, le 11 septembre 2011, entre 7 h et 18 h 30, afin de placer les différents véhicules antiques sur le site du parc;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de bière sur le site de l'activité, le 11 septembre 2011, entre 7 h et 18 h 30, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée d'activité;
- que les promoteurs de l'activité s'engagent à développer des actions écoresponsables dans le cadre de son activité;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;

QUE la Ville exige à l'organisme de fournir une assurance responsabilité civile générale d'au moins 2 millions de dollars pour la tenue de cette activité et que le nom de la Ville soit ajouté comme assuré additionnel;

QUE le Service récréatif et communautaire offre le soutien technique nécessaire à la tenue de l'activité.

ADOPTÉ

2011-08-391

**AUTORISATIONS DIVERSES POUR LA TENUE DU TOURNOI DE PÊCHE BERKLEY B1**

VU la demande formulée par l'entreprise Berkley B1 relative à la tenue d'un tournoi de pêche à l'achigan dans le cadre du Championnat canadien de pêche à l'achigan, les 24 et 25 septembre 2011, sur le lac Saint-François;

CONSIDÉRANT le succès de l'édition précédente de ce tournoi et de la retombée en termes de visibilité pour la ville;

CONSIDÉRANT le professionnalisme et l'expérience du promoteur;

CONSIDÉRANT l'impact touristique de l'activité qui amènera chez nous plus de 300 pêcheurs en provenance de toutes les régions du Canada;

VU la recommandation favorable émise par le coordonnateur parcs, espaces verts et plateaux sportifs au Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'organisme Berkley B1 à utiliser le parc Delpha-Sauvé pour la tenue d'un tournoi de pêche à l'achigan, du 23 au 25 septembre 2011, entre 6 h et 22 h, et accorde les autorisations requises à la tenue de cette activité, selon les conditions mentionnées dans le rapport préparé par le coordonnateur parcs, espaces verts et plateaux sportifs au Service récréatif et communautaire;

QUE la Ville autorise l'organisme Berkley B1 à utiliser les quais exclusivement aux équipes du tournoi les 24 et 25 septembre 2011, entre 7 h et 21 h;

QUE la Ville autorise la fermeture de toutes les cases de stationnement parallèles aux quais (une vingtaine de cases) du 24 septembre 2011, 6 h, au 25 septembre 2011, 18 h, et l'installation d'affiches et de banderoles sur la jetée Nicholson;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boissons alcooliques sur le site de cette activité, les 24 et 25 septembre 2011, entre 7 h et 22 h, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activité;
- que l'organisme s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de ses activités;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;

QUE la Ville exige à l'organisme de fournir une assurance responsabilité civile générale d'au moins 2 millions de dollars pour la tenue de cette activité et que le nom de la Ville soit ajouté comme assuré additionnel;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'une aide de 20 000 \$ en ressources humaines et matérielles pour la tenue de cette activité.

ADOPTÉ

2011-08-392

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA DANS LE CADRE DU FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES ET À MOBILITÉ RÉDUITE À DIFFÉRENTS BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire requérant du conseil municipal l'autorisation de présenter une demande d'aide financière auprès de Ressources humaines et Développement des compétences Canada dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité (FPA), volet Projets de petite envergure, des personnes handicapées et à mobilité réduite à différents bâtiments municipaux;

ATTENDU QU'un remboursement de 50 000 \$ des coûts maximaux admissibles de ces travaux, par projet, pourrait être obtenu;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la coordonnatrice à la vie communautaire au Service récréatif et communautaire, M<sup>me</sup> Annie Jalbert-Desforges, et le coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics, M. Mario Lortie, à présenter, pour et au nom de la municipalité, les demandes d'aide financière auprès de Ressources humaines et Développement des compétences Canada dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité (FPA), volet Projets de petite envergure, des personnes handicapées et à mobilité réduite à différents bâtiments municipaux nécessitant des modifications et des ajouts par des travaux de construction-rénovation.

ADOPTÉ

2011-08-393

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DANS LE PARC INDUSTRIEL 30/530**

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie requérant du conseil municipal l'autorisation de présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour les travaux d'infrastructures du futur parc industriel 30/530;

ATTENDU QU'un remboursement de 50 % des coûts maximaux admissibles de ces travaux pourrait être obtenu;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le directeur du Service de l'ingénierie, M. Jacques F. Duval, ingénieur, à présenter, pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour les travaux d'infrastructures du futur parc industriel 30/530;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉ

2011-08-394

**MANDAT À UN CONSULTANT EN INGÉNIERIE SPÉCIALISÉ EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE**

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) offre un programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage pouvant couvrir jusqu'à 66 % des coûts admissibles d'un projet;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'octroi d'un mandat à un consultant en ingénierie disposant d'une forte expérience en matière de traitement des eaux usées municipales et de traitements anaérobies dans le cadre d'une demande d'aide financière auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour des travaux de réfection de la station d'épuration des eaux usées La Seigneurie;

VU l'offre de service de la firme de consultants en ingénierie AXOR Experts-Conseils inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme de consultants en ingénierie AXOR Experts-Conseils inc. afin de :

- préparer une description sommaire du projet avec schéma simplifié;
- produire une estimation préliminaire des coûts du projet;
- évaluer les réductions de gaz à effet de serre (GES);
- évaluer le potentiel de valorisation du digestat;
- aider la municipalité à remplir le formulaire de demande d'aide financière auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
- transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour et au nom de la municipalité, les renseignements nécessaires à la délivrance du certificat d'autorisation, le cas échéant;

dans le cadre des travaux de réfection de la station d'épuration des eaux usées La Seigneurie, pour la somme de 24 950 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans son offre de service du 2 août 2011 transmise dans le cadre d'une demande de prix effectuée par la municipalité;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation de conformité des travaux signée par un ingénieur de la firme AXOR Experts-Conseils inc., lorsque ceux-ci seront complétés, le cas échéant.

ADOPTÉ

2011-08-395

**ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR REQUALIFIER CERTAINS MILIEUX HUMIDES PRÉSENTS DANS LE SECTEUR DU CARREFOUR AUTOROUTIER 30-530**

VU la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) requérant de la municipalité son engagement à accorder un statut de zone de conservation à l'aire de compensation dans le cadre du projet de destruction de certains milieux humides dans le secteur du carrefour autoroutier 30-530 et à délimiter les zones sensibles afin d'obtenir le certificat d'autorisation;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service de l'urbanisme et des permis;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield confirme au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) son engagement à :

- accorder, dans un délai de 12 à 18 mois suivant la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDEP, un statut de zone de conservation à l'aire de compensation du projet et demander à la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry d'inclure cette nouvelle zone de conservation au schéma d'aménagement, tel qu'illustré sur la Carte 5 - Milieux humides ciblés et Compensation réalisée par la firme SAGIE inc., en date du 12 juillet 2011;
- délimiter, durant les travaux, les zones sensibles afin que la machinerie ne puisse y accéder;

et ce, afin de pouvoir obtenir le certificat d'autorisation délivré par le MDDEP et entreprendre les travaux le plus rapidement possible.

ADOPTÉ

**2011-08-396 ENTENTE DE LOCATION DU LOT 156-77 SITUÉ RUE DES LILAS À MADAME BRIGITTE LEDUC ET MONSIEUR ROBERT POIRIER**

VU la demande formulée par M<sup>me</sup> Brigitte Leduc et M. Robert Poirier afin de louer le lot 156-77 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois (passage piétonnier voisin de leur propriété située au 88, rue des Lilas), soit de prendre possession dudit lot, de le clôturer pour l'intégrer à leur cour et de l'entretenir jusqu'à ce que la Ville en ait besoin pour aménager éventuellement ledit passage piétonnier;

ATTENDU QUE ledit lot 156-77 a été cédé à l'ancienne Ville de Saint-Timothée par le promoteur, à l'époque où le projet de développement résidentiel a débuté, afin d'aménager éventuellement un passage piétonnier qui permettrait de relier les deux phases de ce projet;

ATTENDU QUE la deuxième phase dudit projet est en zone agricole et que ce passage ne sera pas aménagé avant quelques années;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la location dudit lot 156-77 aux propriétaires voisins (88, rue des Lilas);

ATTENDU QUE les obligations de la Ville seront seulement d'enlever les blocs de béton et de donner éventuellement un avis un mois avant d'en reprendre possession;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une entente de location du lot 156-77 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, avec M<sup>me</sup> Brigitte Leduc et M. Robert Poirier, pour la somme de 1 \$ par année;

QUE le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la

municipalité, l'entente de location précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente;

QUE les conditions suivantes soient intégrées dans l'entente de location :

- aucun bâtiment ne pourra être construit, installé ou déplacé sur ledit lot;
- à la suite d'un avis écrit de la Ville, les locataires auront un (1) mois pour remettre à l'état initial ledit lot et cesser l'occupation; la Ville en reprendra alors possession à la fin de ce délai;
- ledit lot va demeurer la propriété de la Ville; il n'y a aucune possibilité pour les locataires de l'acquérir;
- advenant la vente de la résidence, cette entente de location prendra fin.

ADOPTÉ

**2011-08-397 RÉPONSE À LA DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PLACE CARRIÈRE**

CONSIDÉRANT la résolution 2010-06-352 adoptée lors de la séance du 15 juin 2010 et relative à une demande de recevabilité d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et de modification réglementaire pour le projet de développement de la Place Carrière situé dans le secteur de la rue des Érables et de l'autoroute 30 formulée par M. Jean-François Carrière, pour et au nom de la compagnie 2543-4564 Québec inc.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.9 du Règlement 154 concernant les plans d'aménagement d'ensemble, toute modification à un PAE, après l'approbation par le conseil municipal, nécessite la présentation et l'approbation d'un nouveau PAE;

ATTENDU QUE dans le présent dossier, certains éléments ont changé, ce qui entraîne la présentation d'un PAE modifié;

ATTENDU QUE le nouveau plan propose des changements dans la partie commerciale afin d'ajouter un nouveau bâtiment de 3 000 pieds carrés et de refaire les aménagements des stationnements et espaces verts en conséquence;

ATTENDU QUE des changements sont aussi à prévoir du côté de la partie résidentielle puisqu'actuellement les promoteurs sont à la recherche d'un nouvel entrepreneur pour développer cette partie et qu'ils sont aussi en discussion avec Hydro-Québec pour l'acquisition d'un lot qui leur permettrait d'agrandir cette partie résidentielle;

ATTENDU QUE les promoteurs désirent commencer la construction des bâtiments commerciaux dès septembre 2011 afin de les livrer pour décembre 2011 et que, jusqu'à présent, des ententes sont signées avec Couche-Tard, Tim Hortons et M<sup>me</sup> Nicole Simard (garderie);

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve, en vertu de l'article 2.6 du Règlement 154 concernant les plans d'aménagement d'ensemble, le nouveau plan soumis par M. Jean-François Carrière, pour et au nom de la compagnie 2543-4564 Québec inc., de la partie commerciale située dans la zone C-652PAE, sur le lot 139-107 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, conditionnellement au respect des éléments suivants :

- un nouveau plan de la partie résidentielle devra être présenté au conseil municipal avant la fin septembre 2011;
- la construction des immeubles résidentiels, constituant une partie importante du projet, devra débuter en 2011 au même titre que les constructions commerciales.

ADOPTÉ

**2011-08-398 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LA MODIFICATION DE LA FENESTRATION ET DU PAREMENT SUR LA FAÇADE OUEST DE L'ANNEXE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 199, RUE SALABERRY EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE les lots 147-485 et 147-486 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, sont soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Marcel Corbeil pour la modification de la fenestration et du parement sur la façade ouest de l'annexe du bâtiment principal, du côté de la rue Nicholson, situé au 199, rue Salaberry;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M. le conseiller Denis Laître, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2011-0065 formulée pour les lots 147-485 et 147-486 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Marcel Corbeil, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour la modification de la fenestration et du parement sur la façade ouest de l'annexe du bâtiment principal, du côté de la rue Nicholson, situé au 199, rue Salaberry, aux conditions suivantes :

- si le nouveau déclin n'est pas exactement de la même couleur que celui existant, tous les murs de l'annexe et du garage devront être repeints avec cette nouvelle couleur rouge, avant l'échéance du permis relatif aux travaux visés par la présente demande;
- les volets devront être peints de la même couleur crème que les fenêtres et moulures.

ADOPTÉ

**2011-08-399 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LE REMPLACEMENT DE L'ENSEIGNE MURALE ET L'AJOUT D'UNE STRUCTURE MURALE DÉCORATIVE AU COMMERCE SITUÉ AU 203, RUE VICTORIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE le lot 63-4 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M<sup>me</sup> Carole Binette pour la transformation de la façade du commerce « Femme ou Fille » situé au 203, rue Victoria, soit par le remplacement de l'enseigne murale et l'ajout d'une structure murale décorative qui intégrera la nouvelle enseigne du commerce;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2011-0066 formulée pour le lot 63-4 du cadastre de Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par M<sup>me</sup> Carole Binette, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour la transformation de la façade du commerce « Femme ou Fille » situé au 203, rue Victoria, soit par le remplacement de l'enseigne murale et l'ajout d'une structure murale décorative qui intégrera la nouvelle enseigne du commerce, à condition qu'il n'y ait aucun éclairage derrière l'affichage.

ADOPTÉ

2011-08-400

**AUTORISATION DE SIGNATURES DES DEMANDES DE PERMIS D'ALCOOL POUR UNE RÉUNION AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX**

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie de désigner des responsables afin de signer les demandes de permis d'alcool pour réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin de s'assurer de la conformité à la sécurité incendie des bâtiments et des lieux où sont tenues les activités;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise les fonctionnaires municipaux mentionnés ci-après à signer, pour et au nom de la municipalité, les demandes de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente, à savoir :

- directeur du Service de sécurité incendie;
- chef de l'unité Prévention au Service de sécurité incendie;
- chef de l'unité Opérations au Service de sécurité incendie;

afin de rencontrer les règles d'acquisition d'un permis de boisson pour les citoyens de la municipalité, s'assurer que la pièce où les lieux appartenant à une personne morale, une personne physique ou à la Ville sont conformes aux normes prescrites en matière de sécurité et de faciliter l'acquisition de ce permis par le citoyen.

ADOPTÉ



**2011-08-401      VENTE D'UN VÉHICULE À L'ENCAN**

VU le contrat conclu entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) pour la gestion, l'entretien et la réparation du parc de véhicules de la municipalité;

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'autoriser le CGER à vendre à l'encan certains biens;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
                                 appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
                                 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) à procéder, pour et au nom de la municipalité, à la vente à l'encan du véhicule Chevrolet Malibu 2000 faisant partie du parc de véhicules de la municipalité;

QUE le directeur du Service de sécurité incendie soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à la vente de ce véhicule, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2011-08-402      APPEL D'OFFRES 2011-09 : RÉHABILITATION ET MODERNISATION DES POSTES DE POMPAGE, PHASE II, LOT 2**

À la suite de l'appel d'offres 2011-09 relatif à la mise à niveau des postes de pompage Gougeon, P3 et P6, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Constructions F.J.L. inc.	536 509,26 \$
Norclair inc.	554 829,56 \$
Excavation Loiselle et Frères inc.	567 741,84 \$
Filtrum inc.	594 232,80 \$
Nordmec Construction inc.	619 398,83 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Constructions F.J.L. inc.;

Il est                      proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
                                 appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
                                 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Constructions F.J.L. inc. un contrat pour la mise à niveau des postes de pompage Gougeon, P3 et P6 dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation de postes de pompage des eaux usées, pour la somme de 536 509,26 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2011-09;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉ

**2011-08-403 INVITATION À SOUMISSIONNER 2011-ING-12 : SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PAVAGE ET BORDURE DE DIVERSES RUES**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2011-ING-12 relative à la fourniture de services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de pavage et de bordure de béton de diverses rues pour l'année 2011, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Groupe ABS inc.	18 182,43 \$
-----------------	--------------

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme de laboratoire Groupe ABS inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme de laboratoire Groupe ABS inc., pour la somme de 18 182,43 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2011-ING-12.

ADOPTÉ

**2011-08-404 INVITATION À SOUMISSIONNER 2011-FIN-17 : FOURNITURE ET INSTALLATION DE SYSTÈMES VIDÉO POUR LES BESOINS DE DIFFUSION DE LA VILLE ET DU CONSEIL**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2011-FIN-17 relative à la fourniture et l'installation de systèmes vidéo pour les besoins de diffusion de la Ville et du conseil, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Sono Vidéo inc.	64 948,64 \$
-----------------	--------------

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Sono Vidéo inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme Sono Vidéo inc. un contrat pour la fourniture et l'installation de systèmes vidéo pour les besoins de diffusion de la Ville et du conseil, pour la somme de 64 948,64 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2011-FIN-17.

ADOPTÉ

**A-2011-08-029 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 221 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION DE FAÇADES COMMERCIALES**

Avis est donné par M. le conseiller Jacques Smith qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 221 décrétant un programme d'aide à la rénovation de façades commerciales.

**A-2011-08-030 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE VIII DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (2011-2013)**

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement sur la mise en œuvre de la phase VIII du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2011-2013).

**2011-08-405 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 227 RELATIF AU STATIONNEMENT SUR LA PROPRIÉTÉ DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD ET SUR LA PROPRIÉTÉ DE LA CITÉ DES ARTS ET DES SPORTS INC.**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 227 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est                                   proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 227 relatif au stationnement sur la propriété du Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Valleyfield et sur la propriété de la Cité des Arts et des Sports inc.

ADOPTÉ

**A-2011-08-031 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AFIN DE POURVOIR À LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE VIII DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (2011-2013)**

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt afin de pourvoir à la mise en œuvre de la phase VIII du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2011-2013).

## **DÉPÔT DE L'AVIS DE RENONCIATION À LA TENUE D'UN SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 224**

Conformément à l'article 532 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), avant la tenue du registre des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné, la majorité des personnes habiles à voter ont formulé un avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire en adressant une demande au greffier avant la tenue du registre de ce règlement.

Conformément à l'article 532 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), avant la tenue du registre concernant le Règlement 224 décrétant des travaux d'infrastructures sur le boulevard Bord-de-l'Eau ainsi qu'un emprunt de 917 217 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux, le greffier dépose l'avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire.

## **DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR L'ENGAGEMENT DE CRÉDIT DE L'ARÉNA SALABERRY**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 3 août 2011, pour l'engagement de crédit relatif à la convention concernant le financement du projet de modernisation de l'aréna Salaberry, propriété des Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield.

## **DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 1069-01**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 20 juillet 2011, pour le Règlement 1069-01 modifiant le Règlement 1069 pour ordonner l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage, de trottoirs et de bordures en béton, de mise en place d'éclairage de rue, d'installation de feux de circulation et la réalisation d'un pont enjambant la rivière St-Charles afin de réaliser un nouvel axe routier nord/sud et pour emprunter la somme de 6 500 000 \$ pour la réalisation desdits travaux (Axes routiers, phase II) afin de retirer certains travaux décrétés par le règlement.

## **DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 225**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 3 août 2011, pour le Règlement 225 décrétant des travaux d'infrastructures dans le parc industriel 30/530 ainsi qu'un emprunt de 15 700 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 226**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 20 juillet 2011, pour le Règlement 226 décrétant des travaux de réfection d'infrastructures de la rue Victoria et diverses rues et d'aménagement des berges de l'Ancien canal de Beauharnois ainsi qu'un emprunt de 15 000 000 \$ afin de pourvoir au paiement desdits travaux.

**2011-08-406      DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 202-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 202 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE, DE BORDURE, D'ÉCLAIRAGE ET D'AMÉNAGEMENTS D'ESPACES VERTS DANS DIVERSES RUES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 980 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 202-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est                      proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 202-01 modifiant le Règlement 202 décrétant des travaux d'asphaltage, de bordure, d'éclairage et d'aménagements d'espaces verts dans diverses rues ainsi qu'un emprunt de 1 980 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

**2011-08-407      DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE FORMULÉE PAR L'ORGANISME CENTRES SPORTIFS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD INC. AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

VU la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière formulée par l'organisme Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc.;

ATTENDU QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande, conformément à l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1);

Il est                      proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de se soumettre à la décision qui sera rendue par la Commission municipale du Québec à la suite de l'audition du dossier relatif à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de

toute taxe foncière formulée par l'organisme Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc.

ADOPTÉ

**2011-08-408 FÉLICITATIONS À MGR LUC CYR POUR SA NOMINATION À TITRE D'ARCHEVÊQUE DE SHERBROOKE**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé à l'unanimité,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adresse ses félicitations à Mgr Luc Cyr pour sa nomination à titre d'archevêque de Sherbrooke.

ADOPTÉ

**2011-08-409 PROCLAMATION DE LA SEMAINE JEUNESSE CANADA MONDE**

ATTENDU QUE les jeunes de tous les pays sont des agents de changements sociaux et représentent l'espoir collectif pour une société où règnent la paix, la tolérance et la justice;

ATTENDU QUE Jeunesse Canada Monde (JCM) a créé des liens unissant des personnes de différents milieux et de différentes cultures dans le respect mutuel et la compréhension dans plus de 600 communautés à travers le Canada;

ATTENDU QUE des milliers de familles d'accueil au Canada et à l'étranger ont hébergé de jeunes volontaires de JCM, créant ainsi des relations solides et durables ayant marqué leur vie;

ATTENDU QUE JCM a offert l'occasion à plus de 34 000 jeunes au Canada et à l'étranger la possibilité d'explorer le monde et de devenir des citoyens engagés dans leur communauté;

ATTENDU QUE la contribution annuelle des jeunes volontaires de JCM dans les communautés représente plus d'un million d'heures de bénévolat, soit l'équivalent de 520 postes à temps plein;

ATTENDU QUE, pendant 40 ans, les programmes de JCM ont favorisé des échanges interculturels et la création de liens dans les communautés entre les personnes de différents milieux;

ATTENDU QUE JCM favorise le développement des connaissances, des capacités, des comportements et des valeurs nécessaires à l'engagement communautaire chez les jeunes;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield appuie fièrement la mission de JCM qui est d'accroître la capacité des gens, et plus particulièrement des jeunes, et d'intervenir de façon dynamique dans le développement de sociétés justes, harmonieuses et durables;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield proclame la semaine du 17 au 23 octobre 2011 « Semaine Jeunesse Canada Monde » à Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

**2011-08-410 VOCATIONS DES PROPRIÉTÉS D'HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU les demandes formulées par les représentants de la Ville demandant à la Société Hydro-Québec d'accueillir favorablement la requête de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield visant à acquérir des propriétés foncières dans les différentes zones de son territoire;

ATTENDU le dépôt de la proposition intégrée d'Hydro-Québec « Version amendée datée du 30 juin 2011 »;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine la proposition intégrée d'Hydro-Québec « Version amendée datée du 30 juin 2011 » concernant les vocations des propriétés d'Hydro-Québec dans la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry (MRC);

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande à la MRC de Beauharnois-Salaberry d'entériner le document déposé par Hydro-Québec dès sa séance régulière du mois d'août.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette deuxième période de questions.

**COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

**2011-08-411 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 33, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 16 août 2011.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier